

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 21 décembre 2011

L'an deux mille onze, le vingt et un décembre, le Conseil de la Communauté de Communes du Sauveterrois s'est réuni à la salle des fêtes de Gornac, sur convocation de Monsieur Yves d'Amécourt, Président.

Présents : *Christiane FOUILHAC (Castelviel), Patrick MAUMY, Daniel RAOULT (Daubèze), Didier LAMOUREUX, Annie POSSAMAI (Gornac), Bruno LIMOUZIN, Denis MODET (Mourens), Serge DURU, Eric TINTURIER (Saint Brice), Bernard REBILLOU, Jean GOUDIN, (Saint Félix de Foncaude), Chantal DALLA LONGA, Francis LAPEYRE, (Saint Hilaire du Bois), André GOUACHE, Martine LOPEZ (Saint Martin du Puy), Nicole BONNAMY, Henri HONEGGER (Saint Sulpice de Pommiers), Yves d'AMÉCOURT, Claude LUMEAU, Rémi BALLARIN, (Sauveterre de Guyenne), Philippe BRY, Denis MARNIESSE (Caumont), Sylviane LANGEL, Jean-Marie VIAUD (Mauriac), Daniel BARBE, Florent MAYET, Daniel PALUDETTO (Blasimon), Jean Paul POUJON, Pascal SALAGNAC, (St Martin de Lerm).*

Absents ayant donné pouvoir : Serge RIZETTO pv à Christiane FOUILHAC, Luc HÉRAULT pv à Rémi BALLARIN, Yves RAYNE pv à Yves d'AMECOURT.

Absents excusés: Gilles BUSSAC (Sauveterre de Guyenne), Anne BLONDEL Catherine DAKIR (Coirac), Bernadette BOGET (Cleyrac). Christiane DULONG (Daubèze), Emmanuel BATAILLE (Saint Martin de Lerm),

Auditeurs libres : Christophe DUARTE (Castelviel), Philippe PAGOTTO (Caumont), Francis PEYRE, Rosy LUIZ (Saint Martin du Puy), Jacques PANCHE (Saint Brice), Marie Christine LAVENIER.(suppléante Conseiller Général)..

Le Conseil est accueilli par le Maire de la Commune et son Conseil Municipal.

L'appel est réalisé, une feuille de présence circule pour inscrire les personnes présentes en tant qu'auditeurs libres.

Monsieur le Président demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir lui indiquer s'il y a des commentaires à apporter au compte-rendu de la réunion du 21 novembre.

Aucune modification n'est apportée, le compte rendu est ensuite adopté à l'unanimité.

Annie Possamaï est nommée secrétaire de séance.

Il est demandé de rajouter l'achat du logiciel pour le multi-accueil à l'ordre du jour.
Aucune objection, ce point est rajouté.

RESULTATS CDCI

Par la suite, le Président demande à l'approbation du compte rendu du 12 décembre, traitant de l'accueil de nouvelles communes au sein de notre Communauté de Communes, et remis à chacun des membres en séance.

Le Président demande si quelqu'un veut repousser l'adoption de ce compte rendu qui est remis en séance. Personne ne le souhaite.

Après en avoir donné lecture, le compte rendu est approuvé.

Le Président informe du compte rendu de la dernière réunion de la CDCI réunie jeudi dernier. Il informe des points principaux :

- L'avenir des CDC de Pellegrue et de Monségur.

Il rappelle que selon l'amendement proposé par Bernard Dussaut, le 3 novembre, la CDCI avait proposé aux communes membres d'une CDC de moins de 5000 habitants, de se prononcer à titre individuel, pour rejoindre une CDC voisine.

Il fait part ensuite des amendements au schéma adopté par la CDCI.

La CDC du Sauveterrois s'agrandit des communes suivantes qui en avait fait la demande : SAINT SULPICE DE GUILLERARGUES, SAINTE GEMME, LANDERROUET SUR SEGUR, DIEULIVOL, NEUFFONS, MESTERRIEUX, COUTURES, LE PUY, COURS DE MONSEGUR, CASTELMORON d'ALBRET, SOUSSAC, CAZAUGITAT, SAINT FERME, SAINT ANTOINE DU QUEYRET.

RIMONS et TAILLECAVAT avaient demandé leur rapprochement de la CDC du Réolais. Mais faute de continuité territoriale, sur proposition de Monsieur le Préfet, la CDCI les a rattachées au Sauveterrois.

La CDC du Réolais fusionne avec la CDC du Pays d'AUROS et s'agrandit des communes suivantes : ROQUEBRUNE, SAINT VIVIEN DE MONSEGUR et MONSEGUR qui en avaient fait la demande.

La CDC du Pays Foyen s'agrandit des communes suivantes : LISTRAC DE DUREZE, AURIOLLES, LANDERROUAT et MASSUGAS qui en avaient fait la demande.

La commune de PELLEGRUE, n'ayant pas délibéré, aux vues des choix formulés par LISTRAC DE DUREZE et AURIOLLES, sur proposition de Monsieur le Préfet, "pour assurer une continuité territoriale" est rattachée à la CDC du Pays Foyen.

- Les propositions de rationalisation des CDC en Sud-Gironde.

Depuis plusieurs mois, des discussions ont lieu sur le territoire pour faire des propositions alternatives au schéma de Monsieur le Préfet Schmitt. Parmi ces propositions, une grande communauté de communes autour des villes de Langon, La Réole et Bazas était envisagée.

N'ayant pas pu arriver à une proposition consensuelle avant la CDCI du 15 décembre, c'est le schéma proposé par le Préfet Schmitt qui s'applique :

- Fusion des 4 CDC du Sud : Captieux-Grignols, Bazas, Saint-Symphorien, Villandraut (dont 2 CDC ont moins de 5000 habitants)
- Fusion des CDC du Réolais et du Pays d'Auros (la CDC d'Auros a moins de 5000 habitants), et des 3 communes de Monségur, Saint Vivien de Monségur et Roquebrune.

Les fusions des CDC de Langon et des Côteaux Macariens a été refusée par la CDCI, à l'unanimité, si bien que ces CDC restent seules.

- **La commune de Martignas-sur-Jalles**, dernière commune "isolée" de la Gironde, a rejoint la CUB (Communauté Urbaine de Bordeaux), à la majorité de la CDCI.

Le Schéma du Préfet Stéfanini a ensuite été adopté à l'unanimité (moins la voix de Bernard Dussaut qui a regretté que la CDC du Monségurais se sépare).

MULTI-ACCUEIL

AVENANTS AUX TRAVAUX

Patrick Maumy présente les avenants nécessaires et informe d'un léger retard dans l'avancement des travaux. La réception des travaux est prévue début 2012.

- lot 4 – TCB, menuiseries extérieures aluminium, serrurerie
moins value de - 6 269.23 € TTC
- lot 5 – TCB, menuiseries intérieures bois et équipements
plus value de + 6 694.01 € TTC
- lot 7 – LPM Energies, plomberie sanitaire, chauffage ventilation, équipement cuisine
plus value de + 3 815.24 € TTC

Après l'accord du bureau, le Président demande l'accord de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte les avenants présentés et autorise le Président à les signer.

AMENAGEMENTS MOBILIER de la Crèche

Patrick Maumy présente le compte rendu de l'appel à concurrence pour les différents lots. L'enveloppe budgétaire pour les 10 lots était fixée à 48 000 € TTC.

Chaque lot a reçu 2 devis minimum hormis le lot 9 « vaisselle, cuisine ». Après ouverture, le total s'élevait à près de 50 000 €. Après vérification des devis auprès des entreprises, il informe du résultat qui s'approche de l'enveloppe budgétaire.

LOT	INTITULE	ENTREPRISE	MONTANT TTC
1	mobilier pour enfants	LIBECA	24 770,32 €
2	Mobilier adultes	CMG	4 484,49 €
3	matériel de puériculture/vaisselle	PRESTA BABY	1 841,18 €
4	Linge	PRESTA BABY	2 490,33 €
5	Motricité intérieure	WESCO	921,18 €
6	Motricité extérieure	SYNCHRONICITY	4 107.30 €

7	Electroménager	CHARLES	2 800,00 €
8	Jouets	MAJUSCULE	3 990,34 €
9	Vaisselle cuisine et petits électroménagers	CHOMETTE FAVOR	1 943,14 €
10	Matériel entretien des locaux	LODIPRO	945,87 €
			48 294,15 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire retient les différents devis des entreprises pour l'aménagement et le mobilier du multi-accueil qui s'élève globalement à 48 294.15 €.

LOGICIEL INFORMATIQUE

Didier Lamouroux informe que la consultation à propos des logiciels se poursuit autour de la facturation Alsh, Périscolaire, Cantine et Transport. Une rencontre est prévue début janvier avec les différents intéressés.

Après étude et consultation, étant donné que la CAF prend à sa charge la licence du logiciel SACHA, le coût est largement diminué et peut satisfaire pour le fonctionnement du multi-accueil.

A cet effet, il propose de retenir cette offre pour un montant total de 3 133.52 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire retient l'offre de SACHA pour un montant de 3 133.52 €.

CANDIDATURES RETENUES

Pour continuer sur le multi-accueil, le Président informe des candidates retenues suite aux divers entretiens.

Il s'agit de :

- Carole SALLAFRANQUE de St Pardon de Conques au poste d'Infirmière.
- Claudine MAURIN de Targon au poste d'Auxiliaire de Puéricultrice.
- Amélie MONTET de Ste Terre au poste d'Auxiliaire de Puéricultrice.
- Céline TARNAUD de St Félix de Foncaude au poste d'Agent d'Accueil Petite Enfance.
- Aurélie LENDORMI de Sauveterre au poste d'Agent d'Accueil Petite Enfance.
- Aurélie FRANGO de St Brice au poste d'Agent d'Accueil Petite Enfance.

Les candidats pour les postes d'entretien et de cuisine seront reçus vendredi 6 janvier.

ADHESION SYNDICATS BASSINS VERSANTS DU TERRITOIRE

Henri Honegger présente le projet de délibération et précise que la participation demandée inclue entre autres :

- L'assistance technique pour les communes et les riverains des cours d'eau de la CDC par un technicien rivière

- La mise en place d'une étude générale sur le bassin versant de la Vignague permettant l'élaboration concertée d'un Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) sur ce bassin versant ; ce PPG sera précédé par une enquête publique pour la Déclaration d'Intérêt Général
- La redynamisation d'un réseau de piègeurs agréés sur le BV de la Vignague pour la lutte contre le ragondin
- Des travaux d'entretien sur les bassins versants de l'Engranne et de la Gamage

Il est nécessaire de nommer un délégué titulaire et suppléant dans chaque commune concernée.

Pour la commune de Mourens, le ruisseau reliant directement la Garonne, n'est pas géré par un syndicat, c'est pour cela que la Commune de Mourens n'a pas de délégués. La Cdc de St Macaire ayant demandé une participation pour des travaux non engagés à ce jour, cette dépense pourra être prise en charge directement par notre CDC.

Pour les autres cours d'eau, des participations pour travaux pourront se faire dans le cadre de travaux inscrits dans un schéma global de cohérence, travaux menés de l'amont à l'aval du ruisseau. Ce qui est le cas pour Mourens.

Une commune qui souhaite s'engager à nettoyer seulement la partie d'un ruisseau passant dans leur commune ne pourra pas bénéficier de subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à la majorité des membres présents (3 votes contre) :

- *Accepte l'adhésion de la Communauté de Communes aux deux syndicats Engranne-Gamage Vignague, d'une part et Vallée du Dropt, d'autre part.*
- *Accepte de cotiser en fonction des critères,*
- *Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tout document utile,*
- *Désigne les délégués de chaque commune concernée, à raison de 1 titulaire et 1 suppléant, pour siéger aux comités syndicaux des deux structures intercommunales.*

PARTENARIAT AVEC SCI CO-ACTIONS, Souscription de Parts Sociales

Didier Lamouroux présente la demande de partenariat du SCIC CO-ACTIONS qui est une coopérative d'activités et d'emploi. Depuis 2008, CO-ACTIONS permet à des personnes du territoire du Sud-Gironde et du nord des Landes de tester, valider et développer leur projet de création d'emploi par une activité en milieu rural, sans nécessité d'immatriculer une structure, en bénéficiant d'un accompagnement et du statut social de salarié.

La Coopérative d'activités et d'entrepreneurs représente une alternative à la création d'entreprise individuelle et sert de test de l'activité grandeur nature avant une création éventuelle d'entreprise.

Une fois le projet viabilisé, les porteurs peuvent :

- Pérenniser leur activité au sein de co-action avec la posture d'entrepreneurs salariés ou
- Créer leur propre entreprise.

Ce partenariat sera formalisé par la souscription de parts sociales selon l'article mentionné dans leurs statuts, à savoir pour une collectivité territoriale : 10 parts minimum au prix de 50 €, soit 500 €.

Conformément à l'agrément délivré le 23 novembre 2011, plusieurs collectivités sont en train de rejoindre cette coopérative, comme les cdc de Langon, La Réole, Captieux-Grignols et le Conseil Général de la Gironde.

C'est par l'intermédiaire du Pays que cette coopérative est déjà présente sur notre territoire car ils ont eu la réalisation des diagnostics dans le cadre de l'OCM.

M. le Président propose à l'assemblée de souscrire le nombre de parts nécessaires à ce partenariat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte la souscription de 10 parts sociales dans la SCIC CO-ACTIONS pour un montant de 500 €.

CREATION DE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET

M. le Président informe que Patricia DUMAS réalise le service et le nettoyage pendant l'ouverture de l'ALSH du Haut Benauges et qu'elle est contractuelle.

Maintenant que l'Alsh fonctionne régulièrement les mercredis et vacances scolaires, son contrat doit être modifié. En effet, étant agent intercommunal avec le SIRP du Haut Benauges, son statut doit être identique dans notre collectivité. Pour cela, il y a lieu de régulariser son statut par la création d'un poste d'adjoint technique pour 5 h/ hebdomadaire annualisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte de porter à l'effectif de la CDC du Sauveterrois, un poste d'adjoint technique à temps non complet, pour 5 h /hebdomadaire annualisé.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Commissions Sports et Bâtiments :

Les commissions se sont réunies le 30 novembre pour aborder le cahier des charges du projet « city stades » sur le territoire. La consultation va être lancée prochainement.

Les travaux de l'Alsh de Sauveterre devraient commencer la 1^{ère} quinzaine de janvier avec les entreprises SEINTOURENS de Blasimon et HERAULT de Sauveterre. Le coût est de 6000 €.

Une note est affichée pour en informer les parents, travaux subventionnés par la CAF.

La CAF a donné un avis favorable à la totalité des demandes de subventions, dossier présenté à la séance de septembre.

Salon du Développement Durable 2012 : Henri Honegger informe de la première réunion qui a eu lieu à St Brice. La Commune de St Félix de Foncaude se porte volontaire pour l'organisation en 2013, autour du Moulin du Pinquet et de la Salle des Fêtes communale.

L'USTOM : la recyclerie fonctionne, des recrutements sont en cours pour faire face à la demande. Henri Honegger donne quelques informations sur le fonctionnement du syndicat, en

particulier sur l'octroi des subventions de l'ADEME 480 000 € : pour la mise en place de la redevance incitative et 200 000 € pour la recyclerie.

Henri HONEGGER regrette la non reconduction de l'emploi gérant le « Natura 2000 » par la Chambre d'Agriculture, bien que comprenant les motifs qui déplore cet état de fait.

Courrier au Préfet :

Le Président donne lecture du courrier envoyé à M. le Préfet pour connaître le détail des compensations par commune afin de mettre à jour notre CLECT.

Réunion bureau : Lundi 9 janvier 2012 à 18 h 30

Prochain Conseil Communautaire : Lundi 23 janvier 2012 à 18 h 30 à SAUVETERRE avec la visite du multi-accueil à 17 h ouverte à tous les conseillers municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 20 h 00.

